Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

Brevet Professionnel Fleuriste – Session 2011
Epreuve E4 U 40 – Gestion de l'entreprise
1ère partie : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise – Durée : 2 heures
CORRIGE

1ère Partie : Les français et le végétal en 2009 : Quelle crise ? (9 points)

Après avoir pris connaissance du document 1, répondre aux questions suivantes :

1- Quelle tendance générale se dégage de cet article ?

La tendance générale qui se dégage de cet article est que les français possèdent de plus en plus de végétaux. 1 pt

2- A propos du sondage :

- Quels sont les partenaires de ce sondage ?

Les partenaires sont : la lettre du Végétal et le Salon du Végétal. 0,5 pt

- Qui a réalisé ce sondage ?

Ce sondage a été réalisé par la société Efficience 3 0.5 pt

- Comment ce sondage a été effectué ?

Ce sondage a été effectué par téléphone 0.5 pt

3- Citer trois raisons qui font que 7% des ménages n'ont pas de végétaux.

- manque de temps pour s'en occuper
- manque de place
- absence de main verte ou manque de compétence 1.5 pt

4- Donner trois critères déterminants pour l'achat d'une nouvelle plante d'intérieur ou d'extérieur.

- le look ou l'aspect
- les couleurs
- le prix 1.5 pt

5- Quelles sont les deux plantes préférées des français ?

Le rosier et l'orchidée sont les deux plantes préférées des français 1 pt

6- Quelles sont les trois catégories d'acheteur de décoration florale d'intérieur ? Commentez à l'aide de chiffres, leur évolution.

- Les acheteurs fréquents qui sont passés de 24 % à 26 % de la population.
- Les acheteurs occasionnels qui sont passés de 43 % à 45 % 1,5 pt
- Les acheteurs rarissimes qui ont diminué, ils sont passés de 33 % à 29 %

Nous avons donc une augmentation d'acheteurs de décoration florale pour les deux premières catégories mais qui malheureusement est freinée par la diminution des acheteurs rarissimes.

7- Quelle part de marché reste à conquérir ?

Il reste à conquérir la part de marché qui n'achète jamais de décoration florale. Elle représente ¼ des ménages, elle est plutôt âgée et vit en appartement. 1 pt

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

2ème partie : lois de finances Nouveautés fiscales en 2010 (10 points)

Après avoir lu le document 2, répondre aux questions suivantes :

1- Quelles sont les quatre nouveautés fiscales en 2010 ?

- La réforme de la T.V.A. pour les prestataires de services
- Plus de taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers
- Relèvement de certains seuils et limites
- Réduction d'impôts pour souscription au capital d'une PME jusqu'en 2012 2 pts

2- A propos de T.V.A.,

- Que signifie le sigle T.V.A. ?

Taxe sur la Valeur Ajoutée 0.5 pt

- Quel est le taux de T.V.A. à appliquer lors d'une prestation de services vendue à un client ?

Le taux applicable est de 19.60 % 0.5 pt

- La T.V.A. est-elle un impôt direct ou indirect ? Expliquer.

La T.V.A. est un impôt indirect. Elle est récupérée par les commerçants et reversée ensuite à l'Etat. 1 pt

3- Pour la micro entreprise, quel est le nouveau chiffre d'affaires plafond ?

80 300 € pour une activité de vente
32 100 € pour une activité de prestations de services 1 pt

4- En matière de fiscalité, quels autres régimes existent ? En citer deux.

- Réel simplifié
- Réel normal
- Mini-réel 2 pts

5- A propos de capital, citer une forme juridique d'entreprise, autre que la micro entreprise, ne nécessitant pas l'apport d'un capital. Donner deux avantages concernant ce choix juridique.

L'Entreprise Individuelle ne nécessite pas l'apport d'un capital.
Les avantages sont que le chef d'entreprise est le seul à prendre les décisions, les formalités lors de la création sont simples et les frais de création sont peu élevés.
Accepter toute autre réponse cohérente. 3 pts

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

3ème Partie : Droit du travail. (11 points)

Jugement rendu par le conseil de prud'hommes

Document 3

Courant octobre 2010, Madame Rose FLEURY a fait citer devant le bureau de conciliation de la section Commerce du Conseil de Prud'hommes, la gérante de la boutique de fleurs Herbes Folles, *sise 15 place des marronniers à St Maur des Fossés (94), en paiement de dommages et intérêts pour changement de dernière minute des dates de congés payés. En effet Madame Rose FLEURY avait réservé un séjour de 8 jours pour elle, son conjoint et son enfant, en résidence club.*
La tentative de conciliation s'étant révélée infructueuse, l'affaire a été renvoyée devant le bureau de jugement à l'audience du 25 novembre 2010. Le 1 décembre 2010, l'affaire a été jugée.
Le conseil des Prud'hommes siégeant en bureau de jugement a considéré que la gérante de la boutique Herbes Folles *avait tort. Il la condamne à payer à Madame Rose FLEURY la somme de 3 000 € à titre de dommages et intérêts pour changement abusif des dates de congés payés.*

Après avoir pris connaissance du document 3, répondre aux questions suivantes :

1- Quel est le tribunal saisi dans cette affaire et quel est son rôle ?
Le conseil des prud'hommes. Son rôle est de régler les litiges individuels entre salariés et employeurs. 2 pts

2- Qui sont les juges qui siègent dans ce tribunal ? Comment sont-ils désignés ?
Un collège salariés et un collège employeurs.
Ils sont élus par les salariés et les employeurs. 2 pts

3- Quelle est la section du tribunal concernée dans cette affaire ?
La section du commerce 1 pt

4- Quelles sont les parties concernées dans cette affaire ?
Madame Rose Fleury (salariée) et la gérante d'Herbes Folles (employeur). 1 pt

5- Quel est le motif de ce conflit ?
Un changement abusif des dates de congés payés. 1 pt

6- Citer les deux phases de la procédure ?
La conciliation et le jugement 1 pt

7- Que se serait-il passé si la première phase avait abouti ?
La procédure aurait été arrêtée et il n'y aurait pas eu de jugement. 1 pt

8- Quelle a été la décision finale de ce tribunal ?
La gérante doit verser à Madame Rose Fleury la somme de 3 000 € de dommages et intérêts. 1 pt

9- Que pouvez-vous faire en cas de refus de ce jugement ?
Faire appel 1 pt

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

4ème Partie : Les institutions politiques et territoriales (10 points)

1- Comment sont élus les représentants des citoyens ? (2 modes de suffrage attendus)

- suffrage universel direct
- suffrage universel indirect 2 pts

2- Trois pouvoirs sont présents en France. Qui détient le pouvoir législatif ?

Le pouvoir législatif est assumé par le Parlement. 0.5 pt

3- Quelles sont les quatre conditions pour être électeur ?

- être français
- être âgé de 18 ans
- être inscrit sur les listes électorales
- avoir ses droits civiques 2 pts

4- Qui est en charge d'administrer la région ? Le département ? La commune ?

- la région : le conseil régional
- le département : le conseil général
- la commune : le conseil municipal 1.5 pt

5- Citer une dépense importante de la région.

Le financement des établissements secondaires ou le fonctionnement des services régionaux ou les interventions économiques 1 pt

6- Citer une dépense importante du département.

Le fonctionnement des collèges ou le fonctionnement des services de lutte contre l'incendie. 1 pt

7- Comment sont élus les conseillers municipaux ? Et pour quelle durée ?

Ils sont élus au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans.

2 pts

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Brevet Professionnel Fleuriste – Session 2011
Epreuve E4 U 40 – Gestion de l'entreprise
1ère partie : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise – Durée : 2 heures

Barème

1ère partie : Les français et le végétal en 2009 : quelle crise ? (9 points)

1) 1 point
2 -1) 0,5 point
2-2) 0,5 point
2-3) 0,5 point
3) 1,5 point
4) 1,5 point
5) 1 point
6) 1,5 point
7) 1 point

2ème partie : Lois de finances Nouveautés fiscales en 2010 (10 points)

1) 2 points
2-1) 0,5 point
2-2) 0,5 point
2-3) 1 point
3) 1 point
4) 2 points
5) 3 points

3ème partie : Droit du travail (11 points)

1) 2 points
2) 2 points
3) 1 point
4) 1 point
5) 1 point
6) 1 point
7) 1 point
8) 1 point
9) 1 point

4ème partie : Les institutions politiques et territoriales (10 points)

1) 2 points
2) 0.5 point
3) 2 points
4) 1.5 point
5) 1 point
6) 1 point
7) 2 points

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.